



Le 17 mars 2014

### **Migration SEPA : une avancée décisive en février**

La migration française vers les moyens de paiement SEPA a connu une progression décisive durant le mois de février 2014.

En effet, à la fin du mois de février 2014, 91,7% des virements et 87% des prélèvements domestiques français échangés sur les systèmes de paiement étaient effectués au format SEPA, contre 84,1% des virements et 61,4% des prélèvements au 16 janvier 2014.

Les grandes entreprises ont aujourd'hui achevé leur passage au format SEPA. La plupart des entreprises retardataires, notamment parmi les petites et moyennes entreprises (PME) et les associations, ont, quant à elles, engagé leurs travaux de migration afin d'être prêtes le plus rapidement possible.

Il convient toutefois de rappeler aux dernières entreprises et associations qui n'ont pas entrepris leurs démarches pour passer au format SEPA qu'elles s'exposent à voir leurs ordres de virement et de prélèvement bloqués dès le 1<sup>er</sup> août 2014<sup>1</sup>, si elles n'entament pas au plus vite leurs adaptations. Il leur est conseillé de solliciter l'aide de leurs partenaires habituels (banques, experts-comptables, centres de gestion, associations professionnelles...) pour les soutenir dans leurs démarches.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet dédié de la Banque de France [www.urgence-sepa.fr](http://www.urgence-sepa.fr), ainsi que sur le site internet du Comité national SEPA [www.sepafrance.fr](http://www.sepafrance.fr).

---

<sup>1</sup> Date de la fin de la période transitoire qui autorise au niveau européen et à titre exceptionnel les prestataires de services de paiement à continuer d'accepter des ordres aux formats nationaux.